Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 40 (1960)
Heft: 3

Artikel: Quel est l'avenir de l'agriculture?
Autor: Bonnard, François
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-887509

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Quel est l'avenir de l'agriculture ?

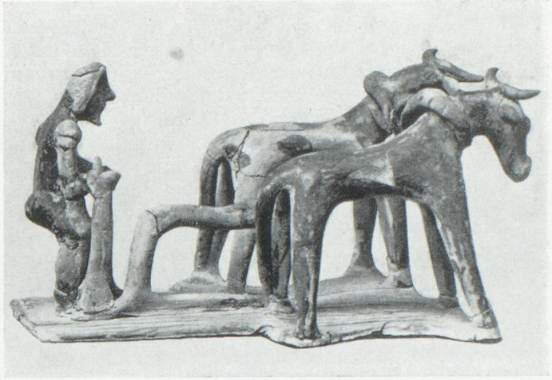

Terre cuite de Tanagra (Musée du Louvre).

par

François BONNARD

Secrétaire romand
de l'Union centrale
des producteurs suisses de lait

La « Revue économique franco-suisse » nous fait le grand honneur d'ouvrir ses colonnes à quelques considérations sur les causes et les remèdes possibles à la crise que subit actuellement l'agriculture européenne. M. Ottinger, *spécialiste éminent des questions agricoles, ayant plus spécialement souligné quelques éléments de base des difficultés agricoles et certains remèdes à y apporter, nous examinerons plus particulièrement les politiques agricoles suivies jusqu'ici, les caractéristiques des marchés européens et leurs incidences sur le revenu paysan. Puis nous citerons les mesures économiques qui, à notre avis, pourraient permettre d'améliorer la situation de l'agriculture et les efforts qui devraient être déployés par les organisations agricoles pour surmonter à court et à long terme les difficultés que traverse l'agriculture de la plupart des pays européens. Les considérations ci-dessous — empressons-nous de le dire — sont* personnelles *et imprégnées du réalisme que l'on devrait toujours voir présider aux discussions et aux solutions des problèmes agricoles.*

Tous les gouvernements soutiennent l'agriculture nationale... et pourtant la situation paysanne ne s'améliore que trop lentement!

Dans tous les pays d'Europe les gouvernements prennent des mesures plus ou moins efficaces, plus ou moins coûteuses et plus ou moins populaires pour soutenir leur agriculture nationale. On peut même préciser qu'il n'existe plus guère de pays sur notre globe où l'agriculture, pour des raisons démographiques, politiques ou sociales, ne bénéficie de mesures de soutien. Ces dernières interviennent soit dans le complexe des prix de produits agricoles, soit dans le domaine des frais de production, soit enfin dans les deux secteurs ensemble.

Selon leurs capacités financières et l'importance de l'agriculture et son influence dans l'économie nationale, les États consacrent chaque année des sommes très importantes au secteur agricole. Ainsi, par exemple, en 1959, les États-Unis ont dépensé 123 francs suisses par habitant pour soutenir leur agriculture, les Pays-Bas 94, la Grande-Bretagne 69, l'Allemagne occidentale 61, et la Suisse 43. Ces prestations financières s'accompagnent encore, dans la plupart des pays, de mesures de caractère commercial (contingentement des importations concurrentes, obligation de prise en charge de la production indigène, système de prix minima et de taxes douanières), qui tendent à réserver le marché indigène aux produits du pays... sans oublier les subsides à l'exportation qui garantissent certains débouchés ou permettent de les élargir et d'en conquérir de nouveaux « artificiellement ».

Ouvrons ici une parenthèse :

> [*Malgré certaines apparences, mises surtout en évidence par la lutte d'intérêts, la Suisse pratique une politique extrêmement libérale en matière agricole puisqu'en 1958, par exemple, elle a importé pour plus de 1,4 milliard de francs de produits agricoles étrangers, soit plus de la moitié du rendement brut de l'agriculture suisse elle-même. Et si elle abaisse quelque peu les prix à l'exportation de ses fromages, ceux-ci n'en restent pas moins de 40-60 % plus chers que leurs concurrents sur le marché de Paris. Ces mesures n'ont donc rien de commun dans leurs effets avec les subsides à l'exportation que pratiquent certains pays gros producteurs de lait qui mettent sur le marché suisse des fromages à des prix inférieurs de moitié à ceux des fromages suisses.*]

Or, si en période de crise ou de pénurie de denrées alimentaires les mesures de soutien dont bénéficie l'agriculture sont acceptées par les autres milieux, voire soutenues avec enthousiasme, dès que les barrières douanières peuvent se rouvrir, dès que la tension politique se réduit, personne n'est plus guère disposé à supporter le poids de la politique agricole. Le souvenir des mauvais jours s'estompe... et les mesures préventives devraient rester dans les tiroirs, à en croire certains milieux. Il est pourtant logique que l'agriculture demande, en pleine période de haute conjoncture, c'est-à-dire au moment même où la disparité de revenu s'accroît entre paysans et autres milieux économiques — mais c'est précisément à ce moment que la plupart des milieux non agricoles sont le moins disposés à les accorder — des aménagements à la politique agricole gouvernementale, afin de consolider ses conditions de revenu. Les autorités responsables de la politique agricole répondent alors, sous la pression de l'« indice du coût de la vie », *qu'il ne peut plus être question d'augmenter les prix des produits agricoles.* A ce moment, le problème se déplace du terrain économique au plan politico-social... et c'est la série connue des mesures sociales en faveur de l'agriculture (allocations familiales ou autres prestations sociales), qui ont la fâcheuse tendance à faire d'une importante branche économique une classe d'assistés. La discussion des questions agricoles se fausse alors de plus en plus, et ceci à plus forte raison lorsque, pour des motifs sociaux encore, les prix de vente au détail des denrées agricoles sont également abaissés par d'importants subsides directs ou indirects. Ainsi, par exemple en Suisse — comme dans d'autres pays — les prix de vente du lait et des produits laitiers sont abaissés par une série de mesures qui coûtent finalement à la Caisse fédérale, et aux producteurs de lait eux-mêmes, quelque 45 millions de francs par an!

On peut donc prétendre qu'il n'existe plus guère sur nos marchés de *prix réels* pour les produits agricoles principaux, prix librement formés par le jeu de l'offre et de la demande et fondés sur des frais de production et des marges « naturelles ». Il n'existe d'ailleurs pas davantage de « *prix mondiaux* » pour ces denrées, si l'on tient compte du dumping auquel se livrent certains gouvernements et des conditions lamentables dans lesquelles doit travailler la main-d'œuvre agricole de vastes régions de notre globe, productrices de matières premières végétales lancées sur nos marchés à vil prix.

La situation de l'agriculture tend enfin à s'aggraver encore au fur et à mesure que les bienfaits de la haute conjoncture favorisent les autres branches économiques. En effet, l'activité industrielle, artisanale et commerciale prend alors un caractère de plus en plus spéculatif, qui engage à prendre d'énormes risques financiers et techniques, et à limiter à l'extrême toutes les servitudes, qu'elles proviennent des restrictions aux échanges commerciaux ou des incidences sur les salaires que pourrait entraîner la politique agricole gouvernementale. On en vient rapidement à oublier l'interdépendance des secteurs économiques et l'intérêt à accorder à une agriculture disposant d'un solide pouvoir d'achat, à titre de « consommatrice » de biens et de services industriels, artisanaux et commerciaux.

Et ce phénomène s'accentue depuis que se déploient les efforts d'intégration européenne, qui ont amené malheureusement la constitution — provisoire, espérons-le — de deux blocs économiques : la « Communauté économique européenne » et « l'Association européenne de libre échange ». Pour ce qui est de la Suisse, par exemple, les difficultés accrues que pourrait rencontrer l'industrie d'exportation dans ses ventes traditionnelles vers les pays du Marché Commun, l'engageront probablement à accroître son commerce avec d'autres continents et en particulier avec des pays en voie de développement dont la seule « monnaie d'échange » est constituée par des denrées et matières agricoles qui arriveront sur nos marchés à des prix très bas. Il s'en suivra donc pour l'agriculture suisse une concurrence croissante, augmentée par certains engagements pris dans le cadre de l'A.E.L.E.!

Le tableau brièvement esquissé des difficultés et des préoccupations de l'agriculture, illustré de quelques exemples suisses, pourrait paraître pessimiste; il n'est malheureusement que réaliste... comme le seront d'ailleurs les remèdes proposés ci-dessous.

L'agriculture doit accroître sa capacité concurrentielle

Dans ses articles agricoles, le Traité de Rome instituant la Communauté économique européenne précise que la politique agricole des Six a pour but :

a) d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre;

b) d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture;

c) de stabiliser les marchés;

d) de garantir la sécurité des approvisionnements;

e) d'assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs.

Ces objectifs ont été repris presque intégralement dans la Convention instituant l'Association européenne de libre échange. On peut résumer ces objectifs par une formule simple : *l'agriculture de chaque pays doit accroître sa capacité concurrentielle*, et ceci non seulement à l'égard des agricultures de la même aire géographique, mais encore à l'endroit des échanges agricoles existants ou potentiels avec des régions de production ou des pays beaucoup plus favorisés.

Les mesures les plus urgentes — précisément parce que leurs effets ne se font sentir qu'à longue échéance — sont celles ayant trait à *l'amélioration des conditions de production* et à la *réforme de structure* de l'agriculture. Bien que *M. Ottinger* ait déjà remarquablement traité ce problème, permettez-nous de préciser qu'un des obstacles les plus difficiles à franchir est celui constitué par le caractère indépendant et individualiste de l'agriculteur, auquel sont liés la tradition et l'attachement à la terre. Ces mesures doivent tendre à la création *d'exploitations paysannes familiales* qui, après avoir été soumises à un assainissement dirigé, deviennent productives et viables à longue échéance. Il va de soi qu'aucun dirigeant agricole ne peut prétendre aujourd'hui vouloir conserver et rendre viables *toutes* les entreprises agricoles actuelles. La réduction du nombre des exploitations et la concentration des trop petites entreprises doivent s'accompagner d'une décentralisation industrielle dans les régions rurales qui permette « d'assimiler » au fur et à mesure les personnes qui ne pourraient plus trouver un revenu suffisant dans l'agriculture. Si le processus d'assainissement de la structure agricole se développe de lui-même depuis des décennies, il tend suffisamment à s'accentuer sous la pression des conditions économiques pour que l'on ne cherche pas à l'accélérer. Ce qui ne suit pas, en revanche, c'est la décentralisation industrielle et les possibilités de gains accessoires et de pleine occupation qu'elle devrait permettre de fournir aux personnes qui quittent l'agriculture.

L'amélioration des conditions de production et la réforme de structure permettent de réaliser la sélection voulue des exploitants, auxquels il convient alors de donner parallèlement une formation professionnelle solide, non seulement par les écoles d'agriculture, mais encore par des cours techniques et services consultatifs décentralisés. Une formation professionnelle adéquate devrait d'ailleurs également être assurée aux personnes qui ne trouvent plus place dans l'agriculture afin de les préparer à assumer d'autres fonctions.

Enfin, il est un domaine où les milieux non agricoles peuvent contribuer à améliorer les conditions de production de l'agriculture, c'est celui des *frais de production :* l'industrie,

l'artisanat et le commerce peuvent œuvrer en étroit contact avec les organismes agricoles techniques en vue de mettre à leur disposition des moyens de travail et des services à bon marché et adaptés systématiquement aux caractéristiques des entreprises auxquelles ils sont destinés. L'agriculture constitue à cet égard — et plus le pouvoir d'achat des exploitations viables se consolidera, plus ce sera le cas — une clientèle régulière et loyale.

Il va de soi que l'amélioration des conditions de production et la réforme de structure de l'agriculture constituent des *œuvres de longue haleine*, ce qui nécessite une progression judicieuse dans la suppression des mesures de soutien des prix et autres éléments actuels de la politique agricole. Plus se font sentir les effets des premières mesures, plus on peut démobiliser les secondes!

Conjointement avec l'évolution nécessaire de la politique agricole en matière de conditions de production, les milieux agricoles doivent entreprendre tout ce qui est en leur pouvoir pour *améliorer la qualité et accroître la variété des produits mis sur le marché*. Les laboratoires de recherches, les stations d'essais et les organes de contrôle officiels ou privés doivent être « mobilisés » à cet effet, avec la coordination nécessaire. Seules des denrées de choix et adaptées aux goûts et aux exigences croissantes des consommateurs peuvent mériter leur place sur les marchés.

De plus, les *organisations coopératives agricoles*, par les services qu'elles rendent dans la préparation et la livraison des agents de production ainsi que la reprise des produits du sol, comme d'ailleurs dans la mise en valeur des denrées alimentaires, doivent perfectionner leurs méthodes techniques et commerciales en conservant sans cesse comme objectif la *rationalisation et le perfectionnement du circuit commercial entre le producteur et le consommateur*. Leurs activités commerciales doivent s'étayer sur de solides *études des marchés*, non seulement pour prévoir les volumes de récoltes à vendre, mais encore et surtout pour connaître les possibilités et les lacunes en matière de consommation et les moyens à utiliser pour les combler. Dans certains cas, l'agriculture doit prendre en main la conquête de quelques étapes supplémentaires du commerce, au moins jusqu'à l'échelon du grossiste-détaillant, afin de réduire les marges intermédiaires et d'en faire profiter les producteurs eux-mêmes. Citons directement l'exemple de la Suisse où, grâce au travail des centres de ramassages et des centrales laitières urbaines, propriétés des producteurs de lait, le producteur de lait reçoit plus de 75 % du prix du lait payé par le consommateur, alors que ce chiffre est de 25 à 60 % dans les autres pays.

Enfin, la vente des produits agricoles doit s'accompagner d'une *propagande* et d'une *publicité* efficaces.

Il est certain que si les mesures commerciales ci-dessus ne peuvent avoir d'effets immédiats, ces derniers sont toutefois relativement rapides grâce aux méthodes modernes de conservation, de transport et de mise en valeur des produits agricoles. Leur réalisation pourrait permettre la suppression progressive des interventions des pouvoirs publics sur les prix des produits et des agents de production de l'agriculture, comme d'ailleurs la réduction correspondante de certaines restrictions douanières ou aides à l'exportation, les gouvernements se bornant alors à appliquer à la frontière des *taxes antidumping* ou un système de *prix minima*.

***

Les pays membres de la Communauté économique européenne sont à la veille d'adopter une *politique agricole commune*, dont les objectifs cités ci-dessus correspondent dans leur essence même à ceux de tout gouvernement qui soutient son agriculture nationale. L'Association européenne de libre échange a repris presque intégralement ces objectifs. Il semble donc que sur le fond du problème — bien que le Marché commun ait, à l'inverse de l'A.E.L.E., inclus l'agriculture dans les mesures d'intégration — l'entente soit facile à trouver sur les principes de politique agraire de la plupart des pays européens. Il est donc grand temps, comme le cherche depuis des années la Confédération européenne de l'agriculture, que les organisations agricoles nationales s'entendent non seulement sur les principes, mais sur la *pratique* des mesures de politique agricole en Europe occidentale, et ceci par des contacts étroits secteur par secteur. Elles devraient à cet égard faire preuve de davantage *d'initiative* et de *dynamisme*, afin d'assurer à une paysannerie forte un avenir, qui sera prometteur dans la mesure où celle-ci saura prendre les *responsabilités* que dictent les circonstances.

En conclusion, toute l'agriculture et ses organisations sont conscientes des difficultés accrues que peut leur réserver l'avenir; elles entendent redoubler d'efforts pour les surmonter dans la mesure de leurs moyens, mais elles comptent également sur la compréhension active des milieux non agricoles, ainsi que sur la largesse et l'efficacité des gouvernements pour appuyer et compléter ses efforts.

François Bonnard

En Suisse, les pouvoirs publics sont intervenus très tôt pour assurer l'utilisation rationnelle... des alpages. Ci-dessous frontispice d'un document datant de 1778 où sont rappelées, de façon pittoresque, les dispositions relatives à l'alpage de Kiley, vallée de Diemtigen, canton de Berne.

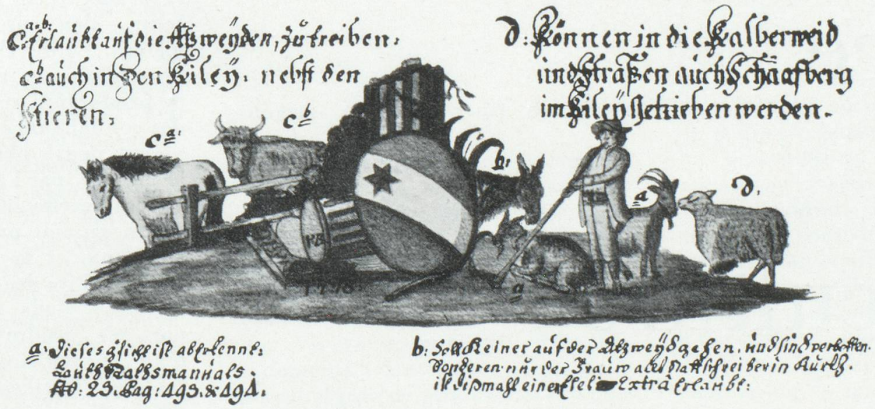

Les chevaux (Ca) et les vaches (Cb) peuvent pâturer, à côté des taureaux, sur les mayens et l'alpage de Kiley. Les moutons ont leur propre pâturage; ils ont en outre accès à celui des veaux et peuvent brouter le long des chemins. Il est interdit de conduire sur les hauteurs de Kiley, des chèvres (a) et des ânes (b), hormis l'âne de la veuve de l'ancien chancelier d'Etat Kurt...